

CULTURE**La Briqueterie – Centre de développement chorégraphique du Val-de-Marne**

Résidence-mission en préfiguration d'un contrat local d'éducation artistique

Aide à projet

EXPOSE DES MOTIFS

La note au Bureau municipal du 23 février 2017 sur l'évolution de la politique en faveur de la culture scientifique et technique présente en particulier les nouvelles modalités d'intervention de la Commune en la matière : appui sur les équipements de proximité, accent sur les démarches participatives et interdisciplinaires, développement du dialogue entre arts et sciences.

Cette démarche s'appuie en particulier sur la construction d'un contrat local d'éducation artistique arts et sciences (CLEA) en partenariat avec l'Etat/Ministère de la culture, la Briqueterie – Centre de développement chorégraphique du Val-de-Marne et la Commune de Vitry.

En préfiguration de ce CLEA, la Commune, l'Etat et la Briqueterie ont mis en place en 2017, après appel à projets, une résidence-mission de la compagnie WLDN / Joanne Leighton à Ivry-sur-Seine.

Une résidence-mission est un outil de démocratisation culturelle qui a pour objectif central de donner à voir, comprendre, ressentir et vivre la recherche ainsi que le processus de création de l'artiste résident, grâce à une présence importante et à une multiplication des formes et espace-temps de rencontre avec le public. Elle s'adresse à l'ensemble de la population d'un territoire. La dimension « arts et sciences » consiste à choisir des artistes dont le travail aborde, questionne, utilise ou est influencé par des savoirs et méthodes scientifiques, et à faire rencontrer ces derniers aux publics.

Dans le cadre de sa résidence 2017 à Ivry, la compagnie WLDN/Joanne Leighton déploiera ainsi 560 heures de diffusion artistique, actions culturelles et pratiques participatives en direction des amateurs et du grand public. Ces différentes formes seront construites en partenariat avec le conservatoire, la médiathèque, le théâtre Antoine Vitez, la maison de quartier Monmousseau, les sections Hip Hop et Génération 3 de l'USI, et l'association MK Danses.

La Briqueterie assurera la logistique et l'administration de la résidence-mission.

Au regard de ce qui précède, je vous propose d'accorder une aide à projet d'un montant de 12 000 € à la Briqueterie – Centre de développement chorégraphique du Val-de-Marne au titre de la résidence-mission de la compagnie WLDN/Joanne Leighton à Ivry en 2017.

La dépense sera imputée au budget communal.

CULTURE

8) La Briqueterie – Centre de développement chorégraphique du Val-de-Marne

Résidence-mission en préfiguration d'un contrat local d'éducation artistique

Aide à projet

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article 2121.29,

vu l'évolution de la politique en faveur de la culture scientifique et technique et en particulier les modalités d'intervention de la Commune en la matière,

considérant que cette démarche s'appuie sur la construction d'un contrat local d'éducation artistiques arts et sciences (CLEA) en partenariat avec l'Etat/ Ministère de la Culture, la Briqueterie-Centre de développement du Val-de-Marne et la commune de Vitry,

considérant qu'en préfiguration de ce CLEA les différents intervenants ont mis en place une résidence-mission de la compagnie WLDN/Joanne Leighton à Ivry qui constitue un support pertinent pour le développement de la politique de la Ville en faveur de la culture scientifique et technique et déploiera ainsi 560 heures d'activités culturelles au travers différents sites culturels d'Ivry en direction de tous publics,

considérant que la Briqueterie – Centre de développement chorégraphique du Val-de-Marne assure la logistique et l'administration de cette résidence-mission et sollicite le soutien financier de la ville,

vu le budget communal,

DELIBERE

par 36 voix pour et 6 abstentions

ARTICLE 1 : APPROUVE le versement à la Briqueterie – Centre de développement chorégraphique du Val-de-Marne d'une aide à projet de 12 000 € au titre de la résidence-mission de la compagnie WLDN/Joanne Leighton à Ivry à 2017.

ARTICLE 2 : DIT que la dépense en résultant sera imputée au budget communal.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 23 MAI 2017

RECU EN PREFECTURE

LE 23 MAI 2017

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 23 MAI 2017